



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

1^{re} séance

Jeudi 30 septembre 2004, à 15 heures
New York

Président : M. De Alba (Mexique)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en espagnol*) : Je salue chaleureusement tous les participants aux délibérations de la Première Commission à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis résolu à œuvrer énergiquement avec vous dans l'accomplissement de nos responsabilités communes.

C'est pour mon pays, et pour moi personnellement, un honneur et un privilège d'avoir été élu à la présidence de cet important organe. Je remercie toutes les délégations pour la confiance qu'elles ont placée en moi. Grâce à votre appui, chers collègues, j'espère me montrer digne de votre confiance dans la façon dont je dirigerai la Commission qui doit s'acquitter de tâches difficiles.

Je vais compter sur votre esprit de coopération et votre flexibilité. Je vais également compter sur l'appui de mes collègues du Bureau qui ont été élus en juin : les trois Vice-Présidents – M^{me} Dziunik Aghajanian, d'Arménie; M. Alon Bar, d'Israël; et M. Sylvestre Ekundayo Rowe, de la Sierra Leone – et le Rapporteur, M. Mohamed Ali Saleh Alnajar, du Yémen. Je suis certain que leur vaste expérience et leur talent de diplomate m'aideront dans la direction des travaux de la Commission au cours des semaines à venir.

Je suis également certain que la Commission bénéficiera grandement de l'appui généreux et de la

précieuse expérience de M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, de M. Chen Jian, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et de M^{me} Cheryl Stoute, Secrétaire de la Première Commission, et de ses collègues du secrétariat de la Commission. Leur profonde connaissance des questions dont est saisie la Commission contribuera sensiblement au succès de nos travaux.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous abordons maintenant l'organisation des travaux de la Première Commission à la cinquante-neuvième session. Je dois attirer l'attention des membres sur le document A/C.1/59/1, lettre datée du 17 septembre 2004 qui m'a été adressée par le Président de l'Assemblée générale et qui m'informe qu'à sa 2^e séance plénière l'Assemblée a décidé de renvoyer à la Première Commission 16 points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant d'aborder plus en détail le programme de travail et le calendrier qui sont proposés dans le document A/C.1/59/CRP.1, je tiens à indiquer que ce document a été préparé conformément à la pratique habituelle et qu'il tient compte de plusieurs des initiatives proposées au cours des dernières années, y compris la décision 52/416 B de l'Assemblée générale, sur la rationalisation des travaux de la Première

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Commission. Dans ce cadre, il a été tenu compte également du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, qui se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siègeront pas ensemble; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale, ... »

Conformément à la pratique établie, la Première Commission abordera ses travaux de fond le lundi 4 octobre 2004. Les membres se rappelleront que, conformément également à la décision 52/416 B, il a été convenu que la Première Commission n'épargnera aucun effort pour mener à bien ses travaux de fond en utilisant efficacement le temps et les ressources qui lui sont impartis au cours de 30 séances et dans un laps de temps n'excédant pas cinq semaines. En conséquence, je ne ménagerai aucun effort – évidemment avec l'aide et la coopération des membres – pour achever les travaux de la Commission conformément à la recommandation du Bureau, d'ici au vendredi 5 novembre 2004.

Ainsi, la session de fond aura lieu du lundi 4 octobre au vendredi 5 novembre; la Commission disposera ainsi d'un maximum de 26 séances pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui sont confiés par l'Assemblée générale. Je tiens ici à souligner que l'année dernière la Commission disposait d'un total de 26 séances dont 23 seulement ont été utilisées. Je suis donc convaincu que si nous continuons de nous efforcer ensemble d'utiliser nos ressources d'une manière efficace et productive il nous sera de nouveau possible d'accomplir nos tâches sans difficultés excessives.

Comme lors de sessions antérieures, l'examen des points confiés à la Première Commission s'effectuera en trois phases, comme cela est corroboré dans le programme de travail et le calendrier proposés.

La première phase – débat général sur tous les points soumis à l'examen de la Commission – durera un maximum de deux semaines, du 4 au 15 octobre, et donnera lieu à un total de 10 séances. La liste des orateurs pour cette phase est ouverte, et je sais que certaines délégations ont déjà inscrit leur nom sur la liste. J'invite les autres délégations à faire de même dès que possible.

Comme les membres le savent, j'ai demandé au Secrétariat d'envoyer à toutes les délégations la note que j'ai préparée concernant les derniers aspects de l'organisation des travaux de la Commission. Dans cette note, j'indique – sur la base des réponses que les États Membres ont adressées au Secrétaire général suite à sa note dans laquelle il sollicitait leurs vues sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission, conformément à la résolution 58/41 que l'on trouve dans le document A/59/132 et ses additifs, ainsi que sur les résolutions 58/126 et 58/316 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et en tenant compte des consultations qu'a tenues le Président de l'an dernier, l'Ambassadeur Sareva – que j'ai l'intention de présenter certains changements afin de poursuivre l'amélioration du fonctionnement de la Commission. Je crois que le meilleur moyen de procéder à la réforme de la Commission est d'apporter graduellement des changements sur lesquels il existe une convergence de vues.

Je souhaite donc proposer les changements de procédure suivants concernant la phase du débat général. Premièrement, fixer la durée des interventions faites dans le cadre du débat général à cinq minutes par délégation ou à 10 minutes pour les interventions faites au nom de groupes régionaux ou autres groupes de délégations. Deuxièmement, clore la liste des orateurs le 6 octobre, troisième jour du débat. Troisièmement, établir une liste « continue » d'orateurs afin de mieux utiliser le temps imparti à la Commission. Sans préjuger la durée du débat général, ces trois mesures permettraient à la Commission d'appliquer la décision de l'Assemblée générale concernant l'utilisation ou l'intensification de l'utilisation de la pratique des débats interactifs.

Si ces propositions sont acceptées, la Commission tiendra au moins trois séances pour un débat interactif, qui pourrait être consacré à la question de l'application des résolutions et décisions adoptées par la Première Commission; à la poursuite de l'examen des propositions sur l'amélioration de l'efficacité de nos méthodes de travail; et aux conclusions à tirer sur les mesures de nature à améliorer l'efficacité et l'utilité de la Commission, y compris les recommandations devant être soumises à l'Assemblée générale, compte tenu des délibérations tenues aux deux sessions déjà mentionnées et conformément à la résolution 58/316.

J'espère que les délégations appuieront ces mesures.

À propos de la liste des orateurs, je rappelle aux membres qu'une liste « continue » signifie qu'ils doivent être prêts éventuellement à intervenir plus tôt que prévu initialement. Pour les délégations qui ne seraient pas en mesure de prendre la parole au cours de la première semaine du débat général, j'essaierai de me montrer souple et de leur donner satisfaction au début de la deuxième semaine du débat général, de préférence lundi ou mardi. Je rappelle une fois encore que la liste sera close le mercredi 6 octobre à 18 heures et que les délégations doivent, dans toute la mesure du possible, limiter leurs interventions à 5 minutes pour celles intervenant en leur nom et à 10 minutes pour celles intervenant au nom de plusieurs délégations.

J'ai l'intention, à la fin de la première semaine de notre débat, de faire distribuer plusieurs recommandations concernant le déroulement des réunions interactives que j'ai déjà mentionnées.

La phase suivante des travaux de la Commission portera sur la discussion thématique des points de l'ordre du jour ainsi que sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour concernant le désarmement et la sécurité internationale. Cette phase s'étendra du lundi 18 octobre au vendredi 22 octobre : un minimum de six séances sera alloué à cet effet.

J'informe les membres de la Commission que, afin d'avoir une discussion structurée et de pleinement utiliser les services de conférence, je préparerai, après avoir tenu les consultations nécessaires, un calendrier indicatif se fondant sur la pratique établie de la Commission pour la deuxième phase de ses travaux. Je présenterai également de nouvelles propositions, pour ce qui est notamment d'inviter des experts à présenter des thèmes et à encourager des discussions interactives. Le calendrier indicatif sera à la disposition des membres dès que possible et, en tout état de cause, pas plus tard que vendredi prochain. Je propose également que des formules soient trouvées pour favoriser une plus grande participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission. Je continuerai de tenir des consultations à cette fin.

Afin de faciliter les travaux de la Commission et prévoir des délais suffisants pour les délégations aux

fins de consultations et laisser suffisamment de temps au Secrétariat afin qu'il puisse s'occuper de la préparation des projets de résolution dans les six langues officielles, la date limite pour la présentation de projets de résolution et de décision sera le lundi 11 octobre à 18 heures. Je demande à toutes les délégations de s'en tenir à cette date limite.

J'encourage également les membres à présenter leurs projets de résolution et de décision dès que possible afin de permettre aux délégations d'obtenir auprès de leurs capitales les instructions nécessaires et de mener à bien les consultations adéquates sur ces projets afin de faire en sorte que les textes finalement adoptés traduisent le plus haut niveau possible de consensus. La présentation précoce de projets de résolution donnera également l'occasion aux membres de la Commission de les commenter au cours de la deuxième phase de nos travaux, qui est en fait prévue à cet effet.

Qui plus est, il est impérieux que les délégations soumettent dès que possible les projets de résolution qui pourraient entraîner des incidences sur le budget-programme afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour préparer les incidences nécessaires sur le budget-programme. Cela permettrait également à la Commission de se prononcer à leur sujet en vue de faire face à la date limite obligatoire requise pour leur présentation à la Cinquième Commission. À cet égard, je rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont besoin de disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme qu'entraînent les projets de résolution avant que l'Assemblée ne prenne une décision à leur égard.

Enfin, la troisième et dernière phase des travaux de la Commission – décision sur tous les projets de résolution et de décision – aura lieu du 25 octobre au 5 novembre : un total de 10 séances. L'année dernière, la Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision – soit 46 et 7 respectivement – au cours de sept séances seulement. J'espère qu'il sera possible de parvenir au même résultat cette année.

J'ai l'intention de conserver la procédure de vote qu'implique le rassemblement des projets de résolution par groupes pendant cette session. Je présenterai en temps voulu des propositions spécifiques concernant cette question.

Je suis convaincu, compte tenu du programme de travail et du calendrier proposés dont les membres sont saisis, que la Commission sera en mesure d'examiner efficacement tous les points de l'ordre du jour qui lui sont soumis dans le temps imparti et de conclure avec succès ses travaux d'ici à vendredi 5 novembre 2004.

Pour conclure, je rappelle aux délégations qu'il est nécessaire de maintenir le degré nécessaire de flexibilité dans le processus d'application du programme de travail et du calendrier proposés afin d'utiliser au maximum les ressources qui sont allouées à la Commission.

Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à vous dire, Monsieur le Président, la satisfaction que nous éprouvons à vous voir présider les travaux de la Première Commission à cette session. Est-ce le moment propice pour commenter votre note énonçant plusieurs propositions concernant la procédure?

Le Président (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine est, évidemment, libre de présenter ses commentaires maintenant, mais je tiens à faire observer que dans la note que j'ai fait distribuer il ne s'agit que de simples recommandations du Président et que pour le moment la Commission se limite elle-même à approuver les documents dont elle est saisie ayant trait à son programme de travail.

Cela dit, je suis tout à fait prêt à écouter les commentaires ou à répondre aux questions sur tout élément des recommandations du Président.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation ne rencontre aucun problème avec le programme de travail et le calendrier proposés, mais elle souhaite faire un bref commentaire sur les propositions qui ont été distribuées dans la récente note du Président.

Ma délégation note, Monsieur le Président, que vous avez proposé que les déclarations nationales se limitent à cinq minutes. Sauf votre respect, et dans un esprit constructif, je dois dire que cela est pour nous une source d'inquiétude. Nous espérons que la Présidence imposera cette limite de temps avec la souplesse désirable. Une durée limitée pour les déclarations nationales pourrait réduire la possibilité pour les délégations, particulièrement les petites délégations, de faire connaître leurs positions

fondamentales : c'est dans le débat général que ces délégations peuvent le faire à l'abri de toute pression. Il est bien connu qu'au cours de la discussion thématique les délégations sont souvent obligées de participer parallèlement à des négociations officielles : c'est pourquoi nous nous inquiétons de voir établir un temps limite rigide de cinq minutes pour les délégations intervenant à titre national. La souplesse sera utile quand une délégation aura besoin d'un peu plus de temps pour pouvoir contribuer au débat général.

Nous comprenons, Monsieur le Président, que vous essayez de faire progresser les mesures pouvant améliorer nos méthodes de travail et jouir d'un certain consensus. Cependant, nous souhaitons que ces mesures, qui ont un impact concret sur les méthodes de travail de la Commission, soient dûment négociées entre les membres de la Commission en vue d'une adoption ultérieure.

Le Président (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je puis assurer le représentant de Cuba que la Présidence fera preuve de la plus grande souplesse en ce qui concerne les interventions prononcées par toute délégation, grande ou petite, tout en tenant compte de ce qu'il vient de dire au sujet des plus petites délégations. En même temps, cependant, il importe que nous utilisions la phase thématique pour les discussions détaillées portant sur les points de notre ordre du jour. Cela n'est pas l'idée du Président : je l'ai tirée des commentaires sur la revitalisation de la Commission que les membres ont formellement transmis au Secrétaire général en vue d'encourager un dialogue plus interactif. En accordant la priorité à la phase thématique, nous offrirons à toutes les délégations une solide occasion de faire connaître leurs vues.

Je suis également convaincu, conformément aux suggestions qui ont été faites au cours du processus de réforme, que les délégations doivent envisager de faire de brèves déclarations d'une durée de cinq minutes et de faire distribuer des textes plus longs ou des documents complémentaires sous une forme écrite. Selon le Président, il n'est pas question de limiter le temps et de réduire ainsi la possibilité des délégations de faire connaître leurs vues sur un point de l'ordre du jour. Le but est de mieux focaliser l'attention sur les points à l'examen et d'essayer dans la mesure du possible d'encourager le dialogue interactif et un examen plus structuré de nos points.

Je saisis l'occasion que m'offre la question du représentant pour noter que, selon le Président, la priorité doit être de créer un climat beaucoup plus propice au dialogue et qui, ainsi, permette de cerner les moyens de nature à faire progresser nos travaux et, avant tout, d'atteindre nos objectifs. Je crois que la Commission a de nombreuses tâches devant elle; nous devons trouver le moyen de surmonter les énormes difficultés qu'ont suscitées au cours des récentes années les questions du désarmement de la sécurité internationale.

Je demande à la délégation cubaine, maintenant qu'elle a reçu l'assurance qu'on fera preuve de souplesse et qu'aucune déclaration ne sera interrompue, d'accepter la demande du Président, à savoir que les délégations soient aussi brèves que possible lors du débat général et qu'elles participent aussi activement que possible à la phase thématique.

M. Gala López (Cuba) (parle en espagnol) : Merci Monsieur le Président pour vos éclaircissements et pour l'interprétation de la recommandation. Nous sommes heureux de savoir que la limite de temps est mentionnée à titre indicatif et qu'aucune délégation ne sera interrompue lors du débat général si davantage de temps lui est nécessaire pour faire connaître sa position.

Notre inquiétude vient du fait que, bien que nous puissions distribuer les textes des déclarations plus longues, nous savons qu'ils ne pourront figurer dans les comptes rendus de la Première Commission, lesquels ne contiennent que ce qui a été prononcé en séance.

Le Président (parle en espagnol) : Je suis gré au représentant de Cuba de sa souplesse et de sa compréhension. Je vais m'intéresser de savoir si les textes écrits peuvent figurer intégralement dans les comptes rendus de la Première Commission. Sinon, il sera problématique d'encourager cette façon plus rationnelle d'utiliser notre temps. Je pense, personnellement, que le point soulevé par le représentant de Cuba est fondé et qu'il doit être examiné. J'aurai sous peu d'autres informations à cet égard, et nous pourrions alors en discuter.

Sur cette base, puis-je considérer que le projet de programme de travail et de calendrier (A/C.1.59/CRP.1) a l'approbation de la Commission

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en espagnol) : J'attire maintenant l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale qui concernent les travaux des grandes commissions, y compris celles contenues dans la décision 34/401, en particulier les dispositions ayant trait aux explications de vote, au droit de réponse et aux questions budgétaires et financières, que j'entends appliquer avec la coopération et l'aide de tous les membres de la Première Commission.

Afin d'utiliser pleinement le temps et les dispositifs dont dispose la Commission, j'entends – une fois encore avec la coopération et l'aide des membres – ouvrir les séances de la Commission ponctuellement à 10 heures et 15 heures et de les clore respectivement à 13 heures et à 18 heures précises.

À cet égard, je demande à tous les orateurs, en particulier aux trois premiers orateurs inscrits à une séance donnée, de s'efforcer de se trouver à l'heure dans la salle de Conférence. J'invite tous les autres membres de la Commission à bien vouloir être à l'heure pour assister aux séances de la Commission en personne ou de désigner à cet effet un membre de leur délégation. J'insiste sur l'importance de la ponctualité pour maximaliser l'efficacité de nos travaux et faire faire des économies à l'Organisation.

En ce qui concerne une question connexe, les délégations doivent prendre note que le Bureau a recommandé à l'Assemblée générale de veiller à ce qu'au cours des deux dernières semaines du Ramadan, du 1^{er} au 11 novembre 2004, les horaires des séances plénières des Grandes commissions s'établissent comme suit : 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 30 au plus tard.

Je me propose de tenir les séances de la Commission lorsqu'un nombre suffisant d'orateurs se sont fait inscrire sur la liste afin de pouvoir utiliser le temps et les ressources dont nous disposons de la manière la plus efficace possible et d'éviter d'avoir à les remettre dès leur début faute d'orateurs.

Point n'est besoin de rappeler aux membres que les ressources allouées pour une séance qui est annulée en temps voulu peuvent être allouées à d'autres séances tenues dans le cadre ou hors du cadre de la Première Commission. Je continue de souligner ce fait car à la cinquante-huitième session la Première Commission a utilisé 78 % des services de conférence et perdu 18 heures et 40 minutes en raison du retard apporté à

l'ouverture des séances et/ou de l'ajournement précoce des séances. Cela est en deçà du chiffre de référence de 80 %. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier pour aider la Présidence à ouvrir les séances à l'heure et à améliorer le bilan relatif à l'utilisation des services de conférence mis à la disposition de la Commission.

J'attire également l'attention des membres de la Commission sur le point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des membres du Bureau des grandes commissions », en particulier sur l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui, tel qu'il a été amendé par la résolution 56/509 du 8 juillet 2002, se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Compte tenu de ce que je viens de dire, je propose que la Première Commission, conformément à cette résolution, examine ce point en juin 2005, environ trois mois avant l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Si je n'entends pas d'objection je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, j'attire l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe 30 du document A/59/250, en date du 15 septembre 2004, intitulé « Organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour ». Le paragraphe se lit comme suit :

« Le Bureau a noté que le Secrétaire général encourageait les États Membres à transmettre tous les projets de résolution et de décision sous forme électronique et papier et les informait que les délégations qui soumettaient ces textes doivent veiller à ce que les versions électroniques et papier soient identiques, et a décidé d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur ce point. »

Dans ce cadre, j'invite les États Membres qui souhaitent soumettre des projets de résolution et de décision à la Commission de bien vouloir respecter la procédure suivante. Pour soumettre des projets de résolution qui se fondent sur des résolutions déjà existantes, la version officiellement publiées – le document A/RES publié sur le système des documents officiels (ODS) – doit être utilisé en tant que texte de base, tout nouveau texte et tout changement apporté à l'ancien texte devant être indiqués clairement en caractères gras.

Il est demandé aux délégations de suivre les procédures et de soumettre à la fois le tirage du texte final et une disquette au secrétariat pour la production du document. Les délégations qui souhaitent soumettre un projet de résolution ou de décision sont invitées à contacter le secrétariat de la Commission pour toute autre information et pour toute aide. Pour faciliter le processus, le secrétariat de la Commission fournira un kit des résolutions déjà existantes aux délégations à la fois sous forme du tirage et sous forme électronique, et il s'est déclaré prêt à aider les délégations à cet égard.

Enfin, j'invite toutes les délégations à éteindre leur téléphone portable ou à le programmer en mode silencieux pendant les débats de la Commission. Comme on le sait tous, la sonnerie des téléphones interfère avec le système audio et perturbe incontestablement les séances.

À cette étape, je tiens à donner la parole au Secrétaire de la Première Commission qui va informer la Commission de certaines questions ayant trait aux procédures de la Commission.

M^{me} Stoute (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Mon information fait suite à celle que le Président vient de donner. J'informe les délégations que le secrétariat est prêt à les aider avec les projets de résolution. Comme l'a mentionné le Président, nous préparons des kits contenant les tirages de résolutions de l'an dernier ou d'années antérieures qui ont été adoptées par l'Assemblée générale ainsi qu'une disquette accompagnée d'un dossier électronique contenant les mêmes résolutions sous forme des projets de résolution de la Première Commission. Les délégations sont invitées à utiliser ce format pour soumettre les projets de résolution et pour indiquer les changements et le texte nouveau dans le dossier électronique. Le secrétariat attribuera des codes à tous les projets de résolution et de décision dans l'ordre où

ils auront été reçus. Les délégations sont invitées à utiliser le courrier électronique pour soumettre des projets de résolution et autres communications au secrétariat.

Mon collègue, M. Serge Tcherniavsky, communiquera aux membres son adresse e-mail pour faciliter la transmission. C'est un agent de coordination et il distribuera tous les projets de résolution et de décision.

On m'a demandé d'attirer l'attention des membres sur certains des documents qui ont été publiés, notamment : A/C.1/59/INF/1, « Documents de la Première Commission », et A/C.1/59/1, « Questions renvoyées à la Première Commission ». Le document A/C.1/59/3, contenant la liste des délégations, qui, je le sais, est important pour les membres, sera publié le 11 octobre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Luaces (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite faire deux annonces administratives. Premièrement, suite aux conversations que nous avons eues dans la salle de conférence préalablement à cette séance, j'ai tenu à confirmer que notre délégation a en fait l'intention de soumettre un projet de résolution cette année pour donner suite au projet de résolution qui est devenu la résolution 58/41. Nous considérons le projet, qui, espérons-nous, sera disponible au début de la semaine prochaine, comme le véhicule éventuel à utiliser par toutes les délégations pour satisfaire aux exigences que l'Assemblée générale a imposées à toutes les grandes commissions dans la résolution 58/316 – et, naturellement, pour assurer le suivi de la résolution 58/41.

À ce stade, nous souhaitons brièvement appeler l'attention des membres sur la note verbale que les États-Unis ont soumise en réponse à la résolution 58/41, que l'on trouve dans le document A/59/132/Add.2. Une erreur s'est glissée dans ce document qui n'apparaît ni dans la note distribuée par la délégation des États-Unis à toutes les délégations de l'ONU à New York ni dans les copies de la note verbale envoyées dans les capitales. Dans la version du Secrétariat, un point a été omis du groupe 7 : point de l'ordre du jour 67 dd), « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Nous avons demandé au Secrétariat de publier un rectificatif pour qu'il soit clair

que, de notre point de vue, dans les groupes proposés, ce point doit être inclus dans « Mécanisme de désarmement » – à supposer que, quoi que fasse la Commission au cours des cinq prochaines semaines, un groupe sur le mécanisme de désarmement sera inclus.

À cet égard, j'attire également l'attention des représentants qui ne sont pas basés à New York sur le *Journal des Nations Unies* d'aujourd'hui (N° 2004/189), dans lequel ils trouveront une rubrique intitulée « Échanges informels de vues sur les questions de la Première Commission ». Il s'agit du suivi de l'activité que notre délégation a menée l'année dernière dans un effort tendant à améliorer le dialogue de notre délégation avec les autres membres. Contrairement à l'année dernière, lorsque nous voulions centrer la discussion sur la revitalisation de la Première Commission, nous considérons les séances de cette année comme étant plus conformes au désir du Président d'augmenter le dialogue interactif. : Les collègues qu'intéresse ce genre d'activité peuvent voir à l'occasion d'« interroger l'Amérique » : essentiellement, tout ce que les représentants souhaitent discuter avec nous, nous sommes prêts à en discuter. Manifestement, chaque groupe régional a été invité. Toutes ces activités auront lieu en même temps pour chaque groupe au cours de la semaine prochaine.

Nous avons hâte d'œuvrer avec tous les membres une fois que nous reprendrons nos travaux officiellement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai une question concernant le document A/C.1/59/1, « Questions renvoyées à la Première Commission ». Quand et comment la Commission va-t-elle examiner le point 109 de l'ordre du jour (Planification des programmes), mentionné dans la section I?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je n'ai pas pour l'instant de réponse finale. À la séance d'hier du Bureau, nous avons envisagé plusieurs options. Cela pourrait être vers la fin de la phase du débat général ou, plus vraisemblablement, avant le débat thématique. Ce serait le meilleur moment. Cependant, nous n'avons pris hier aucune décision car nous voulons avec le secrétariat de la Cinquième Commission décider du moment idéal pour examiner le point 109. J'indiquerai une date exacte une fois que nous aurons achevé nos

consultations avec le secrétariat de la Cinquième Commission.

Je donne la parole au représentant de la Suisse.

M. Stritt (Suisse) : S'agissant du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites, que la Suisse a l'honneur de présider, j'aimerais annoncer que l'Ambassadeur Anton Thalman, Président du Groupe de travail, sera à New York du 18 au 22 octobre. Il a été convenu avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres membres du Bureau que des consultations informelles sur le Groupe de travail seraient menées le mercredi matin, 20 octobre. Nous avons l'intention de mener ces consultations informelles sur la base d'un questionnaire, que nous sommes en train de mettre au point et qui sera envoyé à toutes les délégations à New York avant la mi-octobre. Le questionnaire sera similaire à celui que nous avons distribué à la première réunion de travail du Groupe et portera sur les questions qui nous semblent encore nécessiter des inputs de la part des délégations.

Je dois mentionner également que l'Ambassadeur Thalman est ouvert à toute demande de rencontre bilatérale, et si des délégations souhaitent le rencontrer, soit en privé soit en groupe, je les invite à téléphoner à la délégation suisse pour fixer un rendez-vous.

Le Président (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne les consultations prévues le 20 octobre avec l'Ambassadeur Thalman, lorsque le Bureau sera en mesure de publier un calendrier complet de la phase thématique de nos travaux, nous proposerons une discussion sur le thème plus large du désarmement classique, y compris la question des armes légères sous tous ses aspects. Tôt dans la matinée du mercredi 20 octobre, et immédiatement après notre réunion, on disposera du temps nécessaire pour permettre à l'Ambassadeur Thalman de diriger les consultations sur le Groupe de travail.

Je vais mener des consultations approfondies à ce sujet. Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention d'inviter des experts à présenter des points thématiques. J'aurai besoin pour cela de la coopération de tous les membres. Dans ce cadre, j'invite toutes les délégations à suggérer le nom d'experts qui pourraient examiner quelques-uns des points de l'ordre du jour dans le format que j'ai proposé. Ces suggestions doivent tenir compte des contraintes en termes de temps et de ressources eu égard aux invitations d'experts qui ne sont ni à New York ni près de New York. Je m'excuse de ces inconvénients. Il aurait été préférable de planifier cela à l'avance, ce qui n'a tout simplement pas été possible. L'année prochaine cela le sera peut-être, mais cette année nous aurons besoin d'un peu d'imagination et de beaucoup de flexibilité.

La séance est levée à 16 h 5.